

un programme d'actions
pour le 21^{ème} siècle

A large circular graphic composed of various white icons representing a town skyline, including houses, buildings, trees, a car, a bicycle, and birds, arranged in a ring around a central white circle.

Agenda 21

de la Ville de
Montigny-lès-Metz

Montigny
LÈS - METZ



S'engager dans un Agenda 21...

...**c'est donner un cadre à notre engagement** en faveur du développement durable qui permet à tous les acteurs d'une ville d'agir autour d'ambitions partagées.

...**c'est démontrer autour d'une démarche volontaire et ambitieuse** notre capacité à nous **questionner, à échanger, à évoluer, à proposer et surtout à vouloir avancer ensemble.**

Cela se traduit aujourd'hui par **54 actions pertinentes** touchant toutes les thématiques et tous les publics. C'est le résultat d'un travail collaboratif de plus de 18 mois.

L'objectif de nos travaux est également d'aboutir à la **labellisation de notre Agenda 21** par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Ce sera pour Montigny-lès-Metz **une reconnaissance nationale de ses engagements** et du travail déjà réalisé.

La démarche ne peut prendre toute sa dimension que par **l'implication de tous les acteurs**. Je vous invite à venir nous rejoindre et à enrichir le débat à travers le **Club 21**. Car la principale ambition qui demeure et que je porte avec pugnacité pour le bien de tous et l'avenir de notre ville, reste très simplement de **(re)donner toute sa place à la dimension humaine dans tout projet.**

C'est le cœur de cette démarche globale de territoire, de ce grand projet de ville que j'entends partager pleinement avec vous.

Jean-Luc BOHL,
Maire de Montigny-lès-Metz

Contexte du développement durable



“ Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ”

Gro Harlem Brundtland, « Notre avenir à tous », 1987

Repères historiques internationaux

- 1987** ... Apparition du concept de développement durable
- 1992** ... 1^{er} Sommet de la Terre à Rio, objectif : définition du programme Action 21 en faveur du développement durable, dont l'Agenda 21 local est extrait
- 1997** ... Protocole de Kyoto, objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012
- 2002** ... Rio + 10, sommet de la Terre pour le développement durable de Johannesburg
- 2005** ... Mise en application du protocole de Kyoto
- 2009** ... Sommet de Copenhague, objectif : limiter à 2°C la hausse des températures
- 2012** ... 3^{ème} Sommet de la Terre, Rio + 20

Repères historiques en France

- 1971** ... Premier ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement
- 2000** ... Programme de lutte contre le changement climatique
- 2005** ... Introduction de la charte de l'environnement dans la Constitution
- 2007** ... Lancement du Grenelle de l'Environnement

Chiffres clés et enjeux nationaux et internationaux

- ... 20 % de la population mondiale consomme 80 % des richesses produites et produit 50 % des émissions de CO₂
- ... 20 % de la population mondiale de plus de 15 ans ne sait ni lire, ni écrire, dont 98 % dans les pays du Sud
- ... 1 être humain sur 5 vit avec moins de 1,50 € par jour
- ... En un siècle, 78 espèces de mammifères et 132 espèces d'oiseaux ont disparu et 16 000 espèces sont menacées d'extinction
- ... Chaque année en France, 620 km² de sols naturels ou agricoles sont « artificialisés »
- ... Un français produit chaque année 590 kg d'ordures ménagères, dont 200 kg déposés en déchetterie
- ... La population mondiale continue d'augmenter, avec une estimation de + 50% d'ici 2050, ce qui représentera 9 milliards d'habitants
- ... La couverture neigeuse recule depuis les années 1960. Encore un siècle et 95% des glaciers pourraient avoir disparu dans les Alpes



Le développement durable

>>> 5 thèmes, 15 domaines d'actions

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Environnement, Santé, Déchets

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Biodiversité, Eau, Nature en ville

L'épanouissement de tous les êtres humains

Participation citoyenne, Sensibilisation

La lutte contre le changement climatique

Bâtiments, Urbanisme, Déplacements, Énergies renouvelables, Recherche

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Qualité de vie, Solidarité



Agenda 21



l'Agenda 21 de la Ville de Montigny-lès-Metz



l'Agenda 21 Local c'est quoi ?

C'est mettre en place, avec la contribution de tous, un plan d'actions social, environnemental et économique afin d'appliquer les principes du développement durable. Pour notre planète, pour notre ville, pour les Hommes d'aujourd'hui et de demain.

Le contexte national

L'Agenda 21 naît avec le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Lors de ce sommet, le programme « Action 21 » est adopté par plus de 130 pays. Ce programme a pour objectif la mise en œuvre du développement durable aux échelles nationale, régionale et locale. Le chapitre 28 de ce programme met l'accent sur le rôle des collectivités locales en matière de développement durable grâce à la mise en place d'Agendas 21 locaux.

En 1994 se déroule le 1^{er} sommet des villes européennes à Aalborg. Ce sommet se conclut par l'adoption de la Charte des Villes européennes pour la durabilité. Cette charte renforce l'engagement des villes européennes dans le développement durable.

l'Agenda 21 de Montigny-lès-Metz, un outil local au service du développement durable

« Penser global, agir local ».

C'est le principe même du développement durable. Il est important de prendre en compte les enjeux planétaires tout en agissant au plus près des territoires.

Agenda

>>> ce qu'il faut faire

21

>>> pour le 21^{ème} siècle

Local

>>> ici à Montigny-lès-Metz

Une démarche concrète, active et participative

Fortement engagée dans le développement durable depuis de nombreuses années, la Ville a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21 afin de structurer une réelle politique de développement durable.

Les étapes :

•••

Réalisation d'un diagnostic du territoire afin de mettre en avant les points forts, les points à améliorer, les opportunités et les faiblesses du territoire. Différentes formes de concertation ont permis la réalisation de ce diagnostic : questionnaire, micro-trottoirs, rencontres et échanges divers...

•••

Définition d'une stratégie afin de cibler des priorités d'actions

•••

Définition d'un plan d'actions concrètes pour répondre aux enjeux du territoire

•••

Suivi et évaluation de la mise en place des actions pour vérifier que cela répond bien aux objectifs fixés

•••

L'ensemble de ces étapes ont permis l'implication de nombreux acteurs du territoire : habitants, commerçants, associations, élus, agents de la collectivité ...



Le Club 21, qu'est-ce que c'est ?



Le Club 21 est un groupe de concertation et de participation citoyenne composé d'acteurs locaux de Montigny-lès-Metz, qui se réunit pour travailler autour de thématiques diverses du développement durable :

- **développement économique**
- **entraide**
- **préservation de la biodiversité**
- **cadre de vie**
- **transports**
- **enseignement**
- ...

sa mission ?



Participer aux travaux de l'Agenda 21 de la Ville de Montigny-lès-Metz

son action ?



Le Club 21 se réunira lors des grandes étapes de l'Agenda 21, à travers des « ateliers de concertation »

Pour participer au Club 21:
agenda21@montigny-les-metz.fr
T. 03 87 55 74 85

Une démarche évolutive

Le suivi et l'évaluation des actions, et également des objectifs fixés permettent de vérifier la pertinence des actions mises en place et de mesurer leurs effets.

Le plan d'actions :

- 5 axes
- 26 objectifs
- décliné en 54 actions

...amenés à évoluer dans le temps.



Les 5 axes et 26 objectifs de l'Agenda 21

AXE 1 ■■■ Montigny, une ville citoyenne et solidaire

- 1• Encourager l'implication des jeunes au travers de différentes actions
- 2• Poursuivre la politique menée en termes culturel, sportif et d'animation
- 3• Soutenir la dynamique associative en favorisant le travail partenarial
- 4• Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées afin de lutter contre le risque d'isolement
- 5• Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 6• Inciter l'accès des populations fragilisées à l'accompagnement social
- 7• Renforcer et poursuivre la participation citoyenne
- 8• Sensibiliser tous les habitants et acteurs locaux au développement durable

AXE 2 ■■■ Montigny, une ville de continuité urbaine et écologique

- 9• Favoriser les liens entre les quartiers
- 10• Étendre et compléter le tissu vert avec l'aide des particuliers

AXE 3 ■■■ Montigny, une ville attractive, active et accueillante

- 11• Développer la mixité urbaine, sociale et fonctionnelle avec entre autres la reconversion des casernes militaires
- 12• Développer une dynamique de centre-ville
- 13• Maintenir, adapter et développer le commerce de proximité dans les quartiers et favoriser l'installation d'activités
- 14• Adapter et développer l'offre de logements aux besoins actuels et futurs (types de logements et types de publics)
- 15• Valoriser le patrimoine montignien
- 16• Participer à l'optimisation de l'offre de transports en commun au sein de l'agglomération
- 17• Prévenir et lutter contre les nuisances sonores

AXE 4 ■■■ Montigny, une ville soucieuse des ressources et du changement climatique

- 18• Poursuivre les démarches en faveur du tri sélectif et impulser une réduction des déchets à la source
- 19• Veiller à une gestion durable de la ressource en eau du territoire
- 20• Maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques dans l'habitat et développer le recours aux énergies renouvelables pour favoriser une autonomie énergétique
- 21• Veiller à maintenir une bonne qualité de l'air

AXE 5 ■■■ Montigny-lès-Metz, une mairie éco-responsable

- 22• Encourager des déplacements domicile-travail et professionnels éco-responsables
- 23• Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux existants et futurs
- 24• Maîtriser la consommation des ressources (eau, papier ...) dans le fonctionnement de la collectivité et améliorer le tri sélectif
- 25• Poursuivre la prise en compte du développement durable dans les choix de la collectivité en matière d'aménagements, de services, d'achats et de manifestations
- 26• Favoriser l'épanouissement des agents au profit des usagers

Axe 1 ■■■ Une ville citoyenne et solidaire

L'un des objectifs de l'Agenda 21 est de multiplier les occasions d'échanges et de rencontres entre les montigniens de toutes les générations et de toutes les cultures.

OBJECTIF 1

Encourager l'implication des jeunes au travers de différentes actions

action 1

Mettre en place les « Trophées du sport et de la culture »

Une manifestation visant à valoriser les projets montés par les jeunes montigniens et leur implication dans la vie communale, rendre plus visible les associations et valoriser l'action des bénévoles.



action 2

Renforcer la connaissance de l'équipe de prévention auprès des acteurs locaux et de la population

L'équipe prévention des quartiers agit auprès des jeunes qui peuvent être en difficulté. Les éducateurs disposent d'un local où les jeunes peuvent venir chercher de l'information et de l'accompagnement.

Cependant, il est constaté aujourd'hui que l'équipe prévention n'est pas connue de tous : habitants, jeunes et associations.

action 3

Faire repeindre une fresque par des jeunes sur une façade du gymnase Mermoz

OBJECTIF 2

Poursuivre la politique menée en termes culturel, sportif et d'animation

action 4

Améliorer la communication de l'offre sportive sur la commune

S'appuyer sur les outils de communication actuels (livret trimestriel des événements, Facebook, magazine municipal, internet...)

action 5

Organiser une journée des sports à destination de la population

Cette action aurait notamment pour objectifs de communiquer et rendre visible l'offre associative existante dans le domaine du sport et permettre aux jeunes de diverses disciplines sportives de se rencontrer.



OBJECTIF 3

Soutenir la dynamique associative en favorisant le travail partenarial

action 6

Organiser un « café des sports »

action 7

Mettre en place des conventions d'objectifs pour les associations

OBJECTIF 4

Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées afin de lutter contre le risque d'isolement

action 8

Accompagner les structures existantes dans la pérennisation d'un service de dépannage auprès des personnes âgées



action 9

Développer la colocation entre les jeunes et les personnes disposant de grands logements sous-occupés

Pour recréer du lien social et pour éviter l'isolement des personnes âgées, une réflexion est lancée afin de développer la colocation entre jeunes et personnes âgées ou isolées.

" Penser global, agir local "

OBJECTIF 5

Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

action 10

Évaluer le plan d'accessibilité et perpétuer le travail de la Commission Accessibilité

La Commission Accessibilité a été créée afin de mettre en place un groupe de travail participant à l'élaboration du plan d'accessibilité des voiries et bâtiments communaux.

action 11

Expérimenter l'installation de mobilier urbain dans l'espace public pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en ville

Axe 1 ■■■ Une ville citoyenne et solidaire

action 12

Créer un jardin suspendu pour les personnes à mobilité réduite

Permettre aux personnes à mobilité réduite de jardiner en créant un jardin adapté à leur handicap.

OBJECTIF 6

Inciter l'accès des populations à l'accompagnement social

action 13

Créer un Forum des actions sociales

action 14

Créer une journée de l'intergénérationnel

Au travers de l'organisation d'ateliers (peinture, jardinage,...) faire se côtoyer différentes générations et permettre de recréer un lien.



OBJECTIF 7

Renforcer et poursuivre la participation citoyenne

action 15

Pérenniser l'implication du Club Agenda 21

La participation et la mobilisation citoyenne sont des éléments incontournables de toute démarche de développement durable. Lors de l'élaboration de l'Agenda 21, la Ville a fait le choix de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux du territoire. Entretenir cette dynamique de participation est l'un des éléments forts de l'Agenda 21 de Montigny-lès-Metz.

OBJECTIF 8

Sensibiliser tous les habitants et acteurs locaux au développement durable

action 16

Relayer l'information concernant la création de l'Agence Locale de l'Énergie de l'Agglomération

action 17

S'appuyer sur le sentier de l'arbre pour créer une fête de sensibilisation à la nature.

action 18

Créer une rubrique éco-geste du mois sur le site internet de la Ville

action 19

Organiser des soirées thématiques de sensibilisation au développement durable

Soirées interactives et pédagogiques à destination des habitants de la ville sur le thème du développement durable.

Axe 2 ■■■ Une ville de continuité urbaine et écologique

Montigny-lès-Metz, ville « 4 fleurs » offre à ses habitants plusieurs dizaines d'hectares d'espaces verts, deux parcs urbains, le canal ; autant de poumons verts et lieux de promenades...

OBJECTIF 9

Favoriser les liens entre les quartiers

action 20

Communiquer sur le Plan de circulation (déplacements motorisés et doux) de la commune qui est en cours de réalisation

action 21

Mettre en place un système d'échange de services entre habitants pour l'entretien des jardins

OBJECTIF 10

Étendre, compléter le tissu vert, avec l'aide des particuliers tout en valorisant, préservant la biodiversité des espaces verts et naturels

action 22

Réaliser un sentier de l'arbre

" Ne cherchez pas la faute, cherchez le remède "

Henry Ford

action 23

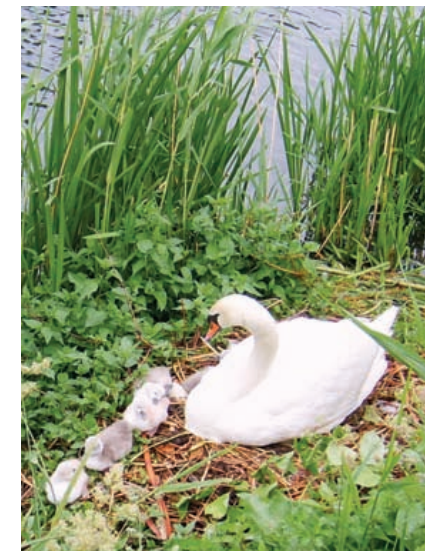
Créer des jardins partagés

Un jardin partagé est un jardin conçu, créé et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier, constitué d'une parcelle unique. Les activités horticoles se font en groupe et les récoltes sont distribuées collectivement selon des modalités prévues par les participants.

action 24

Créer des espaces de refuge pour la biodiversité

Cette action vise à créer des espaces propices au développement de la faune et de la flore locales (exemple : refuge de la Ligue pour la Protection de Oiseaux, jardin des insectes).



Axe 2 ■■■ Une ville de continuité urbaine et écologique

action 25

Développer la gestion différenciée des espaces verts

Améliorer la qualité de la gestion des espaces verts en poursuivant l'intégration des critères de développement durable dans l'aménagement et la conception de ces espaces, dans le but de préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

action 26

Proposer un moment de convivialité accessible à tous axé sur un comportement éco-responsable dans un espace vert public.

« Pique-nique au Parc » qui réunit tous les montigniens début juillet depuis les festivités du Bicentenaire de la Ville, est une manifestation organisée en ce sens.



**" Celui qui déplace
une montagne,
commence par
déplacer les
petites pierres "**

Confucius

action 27

Référencer les espèces d'arbres présentes sur la commune afin de mettre en place un plan de gestion et d'entretien

action 28

Réaliser un état des lieux environnemental et social des jardins familiaux

Axe 3 ■■■ Une ville active et accueillante

Montigny-lès-Metz, c'est aussi des commerces de proximité, des équipements structurels (le Centre Nautique, l'Espace Europa-Courcelles...) et de nombreuses manifestations permettant aux Montigniens de se rencontrer et de faire vivre la ville.

OBJECTIF 11

Développer la mixité urbaine, sociale et fonctionnelle, entre autres avec la reconversion des casernes militaires

action 29

Créer un éco-quartier dans les casernes

D'ici à l'été 2012, deux des trois casernes présentes sur le ban communal vont être vidées de toute occupation et activité. Cela représente plus de 13 hectares en plein centre-ville de Montigny-lès-Metz.

Les futures friches militaires seront le support d'une nouvelle urbanisation afin que ces nouveaux quartiers intègrent les principes du développement et de l'aménagement durable.

Les objectifs sont divers : améliorer la mixité urbaine et sociale, accroître l'attractivité de la ville, favoriser les déplacements doux ou en transports en commun...

action 30

Réhabiliter le centre nautique

Équipement majeur de notre Ville, le centre nautique a fêté en juin 2011 ses 40 ans.

Sa réhabilitation qui débutera à l'été 2012 répond à des objectifs de Haute Qualité Environnementale et d'accessibilité. Il permettra pour tous les publics, la pratique sportive comme des moments conviviaux en famille ou entre amis.

OBJECTIF 12

Développer une dynamique de centre-ville

action 31

Établir une convention de partenariat entre la commune et les entreprises, telle une charte, relative à la décoration des devantures

OBJECTIF 13

Maintenir, adapter et développer le commerce de proximité dans les quartiers et favoriser l'installation d'activités

action 32

Créer les conditions pour maintenir une qualité et une diversité des commerces ou entreprises



Nouveau centre nautique



Nouveau centre nautique

Axe 3 ■■■ Une ville active et accueillante

action 33

Mettre à disposition sur internet une carte détaillée situant les équipements publics, les circuits Carapatte...

action 34

Promouvoir la production locale par le biais d'un salon gastronomique

OBJECTIF 14

Adapter et développer l'offre de logements aux besoins actuels et futurs (types de logements et types de publics)

action 35

Développer la prévention concernant l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite

action 36

Créer des logements pour la colocation des jeunes en échange d'une aide aux devoirs

OBJECTIF 15

Valoriser le patrimoine Montignien

action 37

Recenser les logements insalubres

action 38

Recenser les architectures, patrimoines et monuments caractéristiques, y compris les cimetières

Le patrimoine bâti est un marqueur du territoire, porteur d'histoire et d'identité. Préserver la qualité des bâtiments contribue au maintien d'un cadre de vie agréable. Le patrimoine bâti, public et privé, de Montigny-lès-Metz est encore insuffisamment connu et valorisé. Il est donc intéressant d'en réaliser un inventaire. Cet inventaire sera un support de communication autour de ce patrimoine identitaire.



OBJECTIF 16

Participer à l'optimisation de l'offre de transports en commun au sein de l'agglomération

action 39

Promouvoir le nouveau schéma et les modes de transports pour changer les pratiques de déplacements

OBJECTIF 17

Prévenir et lutter contre les nuisances sonores

Axe 4 ■■■ Une ville soucieuse des ressources et du changement climatique

Les économies d'énergie et la préservation des ressources sont des priorités de l'Agenda 21 de Montigny-lès-Metz

OBJECTIF 18

Poursuivre les démarches en faveur du tri sélectif et impulser une réduction des déchets à la source

action 40

Quel avenir pour la collecte des déchets verts ?

action 41

Montigny-lès-Metz, ville expérimentale pour le compostage collectif

action 42

Analyser les pratiques du tri sur une école test afin d'y remédier sur l'ensemble des établissements scolaires

action 43

Équiper les cimetières de composteurs pour récupérer les déchets verts

Les cimetières sont une manne de production de déchets verts compostables. Afin de diminuer la part des déchets mais également d'améliorer les conditions de travail des gardiens (alléger les poubelles, créer du lien avec les habitants ...), des composteurs vont être mis en place dans le cimetière principal de la Ville.

" Nous n'avons pas hérité la Terre de nos ancêtres, mais l'empruntons à nos enfants "
Antoine de Saint-Exupéry

action 44

Informez sur ce que deviennent les déchets sur les filières de tri

Afin de diminuer les coûts liés au traitement des déchets, mais également d'optimiser la filière de tri, il est important de bien sensibiliser chaque citoyen.



action 45

Prévoir un local adapté pour le tri sélectif dans les logements collectifs

OBJECTIF 19

Veiller à une gestion durable de la ressource en eau du territoire

action 46

Sensibiliser à la maîtrise de la consommation en eau et à l'importance de cette ressource

Axe 4 ■■■ Une ville soucieuse des ressources et du changement climatique

action 47

Poursuivre les efforts initiés dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Afin de diminuer son impact sur l'environnement, la collectivité a choisi de diminuer et de rationaliser l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire.

Pour cela, diverses actions ont déjà été menées : achat de brûleurs thermiques, désherbage manuel dans les parcs de la Ville, paillage des massifs ...

OBJECTIF 20

Maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques dans l'habitat et développer le recours aux énergies renouvelables

action 48

Réaliser un livret d'accueil pour les nouveaux habitants

action 49

Adapter l'éclairage public au plus près des besoins au sein des quartiers

" Soit le changement que tu veux voir dans le Monde "

Ghandi

action 50

Étudier la mutualisation des Certificats d'Économie d'Énergie



OBJECTIF 21

Veiller à maintenir une bonne qualité de l'air

action 51

Inciter au covoiturage pour les déplacements domicile-travail, en partenariat avec les acteurs locaux

action 52

Développer des parcs relais pour le covoiturage

Axe 4 ■■■ Une ville soucieuse des ressources et du changement climatique

action 53

Redynamiser Carapatte, dispositif de pédibus présent sur la commune

Aux heures matinales de rentrée des classes, les écoles de Montigny-lès-Metz font face à un flux de voitures important. Afin d'améliorer la sécurité aux abords des écoles, mais aussi de lutter contre la pollution de l'air, la Ville a mis en place en 2008 un système de pédibus appelé Carapatte.

À l'heure actuelle, le dispositif Carapatte est présent sur 3 groupes scolaires de la ville. Il vit grâce à l'implication de bénévoles. Il nécessite aujourd'hui d'être redynamisé.



action 54

Réalisation du Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » de la Ville

Metz Métropole a initié son Plan Climat Territorial en 2009 et la Ville de Montigny-lès-Metz a choisi de s'engager dans cette démarche en réalisant son Bilan Carbone® « Patrimoine et services ».

La Ville participe au club « Climatcités » créé par Metz Métropole. Ce club permet d'échanger sur les problématiques énergétiques, entre autres, rencontrées sur le territoire.

Le Bilan Carbone® est un outil permettant d'évaluer l'impact des activités d'un territoire ou d'une collectivité sur l'environnement et notamment sur le climat. Il s'agit de faire un bilan des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de la collectivité (déplacements, bâtiments, achat de matériel, énergies...).

Suite à ce diagnostic, les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre ont été mis en valeur et des actions seront mises en place afin de réduire ces émissions. Certaines actions sont déjà lancées ou à venir :

- le changement des menuiseries de l'école Peupion
- des stages d'éco conduite proposés aux agents municipaux (Agenda 21 interne)
- la mise en place d'un suivi des consommations (électricité et gaz) des bâtiments communaux (Agenda 21 interne)
- l'organisation d'une journée et d'une soirée de sensibilisation à la lutte contre le changement climatique

Axe 5 ■■■ Une Mairie éco-responsable

Pour faire du développement durable une réalité au sein des services, la collectivité a décidé d'élaborer un Agenda 21 interne. Les questions environnementales, du bien-être des agents, des déplacements, de la consommation responsable... sont traitées dans l'Agenda 21 interne.

Pour mener ce projet, un groupe de travail, le Club 21 interne a été constitué.

OBJECTIFS 22 > 26

Les enjeux d'un Agenda 21 interne

Rendre la collectivité plus exemplaire au regard :

- des déplacements réalisés par les agents (domicile-travail et professionnels)
- de la performance énergétique des bâtiments communaux
- de sa consommation (eau, ressources ...) et de ses achats
- de l'intégration du développement durable dans l'ensemble des actions

Exemples d'actions mises en place :

- stages d'éco-conduite
- suivi des consommations d'eau, de gaz et d'électricité des bâtiments communaux
- installation de poubelles de tri lors des principales manifestations
- poursuite de la politique d'achats de produits éco-labellisés



Remerciements ■■■

Le Conseil Municipal
Les Présidents d'associations montigniennes
Les membres du Club 21
Le Directeur et le personnel de l'OPH de Montigny-lès-Metz
La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Les commerçants de la ville
La Directrice et le personnel de l'IUFM
Les associations ayant participé aux groupes de travail " Agenda 21 "
Les Directeurs d'école de la Ville
La Directrice de l'EHPAD " La Sainte-Famille "
L'ensemble des agents de la Ville
Les bénévoles " Carapatte "
Le Conseil Municipal des Jeunes
La DREAL Lorraine
Le Conseil Régional
...et les partenaires des futures actions de l'Agenda 21

Contacts ■■■

Hôtel de Ville, 160 rue de Pont-à-Mousson, 57950 Montigny-lès-Metz
T. 03 87 55 74 74 / F. 03 87 55 74 75
mairie@montigny-les-metz.fr
www.montigny-les-metz.fr

agenda21@montigny-les-metz.fr
T. 03 87 55 74 85



La Région
Lorraine



www.montigny-les-metz.fr